



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Plan pluriannuel pour les soins palliatifs

Question écrite n° 34693

Texte de la question

Mme Marine Brenier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'absence de plan pluriannuel de développement des soins palliatifs en France. Le plan national triennal prévu par le quinquennat précédent n'est plus valide depuis 2018. Cela fait donc deux ans que le système hospitalier français vit sans ligne directrice et en conséquence, sans réels moyens, pour les soins palliatifs. La crise actuelle a montré à quel point la fin de vie est difficile en France. Certaines personnes sur le territoire national n'ont tout simplement pas accès à ces soins. Certains patients atteints de la covid-19 ont en conséquence connu des fins difficiles, comme bon nombre d'autres patients atteints de pathologies diverses. Si M. le ministre a annoncé récemment qu'une concertation serait lancée prochainement, force est de constater que l'on est déjà bien en retard sur ce sujet. Il est inacceptable que, dans le pays qui se dit doté du meilleur système de santé au monde, certains n'aient pas la possibilité d'être admis en soins palliatifs. La France doit se doter de plus de moyens et constituer un maillage territorial plus abouti en la matière. On devrait réfléchir à une dotation d'unité en soins palliatifs, proportionnelle par exemple, au nombre d'habitants. Elle souhaite donc connaître le calendrier de la concertation annoncée par M. le ministre et ce qu'il prévoit pour pallier à cette inégalité d'accès aux soins.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34693

Rubrique : Fin de vie et soins palliatifs

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8903

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)